



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 14/02/2018
Reçu en préfecture le 14/02/2018
Affiché le 14 FEV. 2018
ID : 039-283900017-20180130-C2018_4-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 30 janvier 2018**

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 0
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
02/01/2018

Délibération n° C 2018-5

Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etalent présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Excusés : Madame Danielle BRULEBOIS, Monsieur Jean-Pierre BROCARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, L 3312-1, R 1424-1 à R 1424-57, D 3312-12 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-26 du 5 décembre 2017, relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2018 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 janvier 2018 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Conformément aux prescriptions des articles L 3241-1 et L 3312-1 du CGCT, un rapport sur les orientations budgétaires du SDIS, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le Conseil d'Administration est invité à discuter des grandes orientations du Budget Primitif 2018 qui sera soumis au vote du CASDIS au mois de mars. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) n'a pas de caractère décisionnel, mais il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le Conseil d'Administration en prenne acte et que le représentant de l'État exerce son contrôle.

Le présent rapport présente à l'assemblée délibérante les perspectives et orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif. Il complète et actualise les informations énoncées dans le rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles, présenté et voté lors du Conseil d'Administration du 5 décembre 2017.

I. Les orientations générales

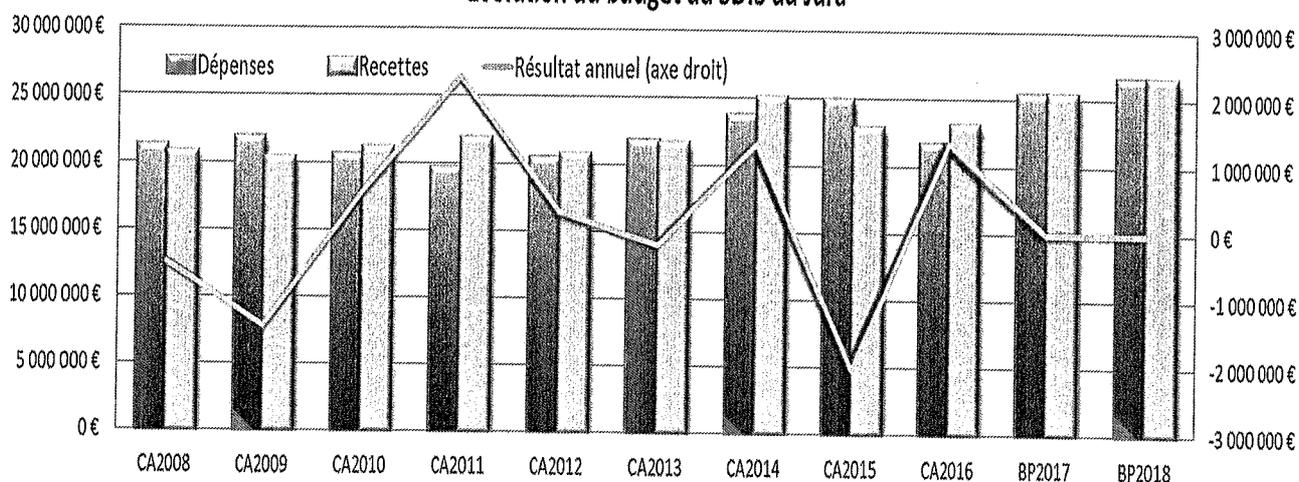
La préparation de l'exercice budgétaire 2018 s'inscrit dans un contexte de tension sur les finances publiques à l'échelle nationale. Bien que les dotations publiques versées par l'Etat aux collectivités locales soient gelées en 2018, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, adopté par l'Assemblée Nationale le 21 décembre 2017, prévoit une baisse de plus de trois points de la dépense publique à l'horizon 2022.

Confronté à une stagnation de ses ressources publiques, le SDIS se doit par conséquent de poursuivre les efforts engagés en matière de maîtrise et de rationalisation de ses dépenses. L'enjeu pour l'établissement est de pouvoir maintenir une activité opérationnelle de qualité sur l'ensemble du territoire jurassien. Cela passe à la fois par un renouvellement régulier de ses équipements (casernes, véhicules etc.), mais également par les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et un volontariat dynamique.

Les exercices 2018 et 2019 seront marqués par la construction de cinq Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ainsi que des nouveaux services logistiques, ce qui devrait porter les charges d'investissement à des niveaux historiquement élevés pour le SDIS.

Dans ce contexte, un certain nombre de mesures budgétaires sont envisagées (optimisation des crédits, réduction des frais de gestion, révision de la tarification, emprunt) dans le but de reconcentrer les crédits du SDIS vers l'achat d'équipements et la création de postes budgétaires. Le DOB doit permettre de valider l'opportunité des mesures envisagées en vue de leur inscription au BP 2018.

Evolution du budget du SDIS du Jura



II – Orientations de la section de fonctionnement

Libellé	CA 15	CA 16	BP 2017	BP 2018	BP 2018/ BP 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	15 028 107 €	14 912 243 €	15 031 014 €	15 168 119 €	0,91%
Frais de personnel	12 155 619 €	12 226 631 €	11 971 734 €	12 142 416 €	1,43%
Charges à caractère général	2 593 743 €	2 504 212 €	2 871 135 €	2 770 551 €	-3,50%
Autres dépenses	278 745 €	181 401 €	188 145 €	255 152 €	35,61%
Recettes réelles de fonctionnement	17 658 116 €	17 750 245 €	17 399 046 €	17 583 569 €	1,06%
Participations des membres	16 612 157 €	16 790 837 €	16 585 195 €	16 478 921 €	-0,64%
Produits des services	643 373 €	666 933 €	630 000 €	780 000 €	23,81%
Autres recettes	402 585 €	292 475 €	183 851 €	324 648 €	76,58%
Epargne de gestion	2 844 442 €	3 009 931 €	2 547 032 €	2 577 227 €	1,19%
Intérêts et frais financiers (hors ICNE)	214 433 €	171 929 €	179 000 €	161 778 €	-9,62%
Epargne brute	2 630 009 €	2 838 002 €	2 368 032 €	2 415 449 €	2,00%
Capital	488 149 €	481 620 €	0 €	0 €	0,00%
Epargne disponible	2 141 859 €	2 356 382 €	2 368 032 €	2 415 449 €	2,00%

Poursuivant les efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années, il est envisagé que le budget consacré à la section de fonctionnement soit contenu à +1,62% en 2018.

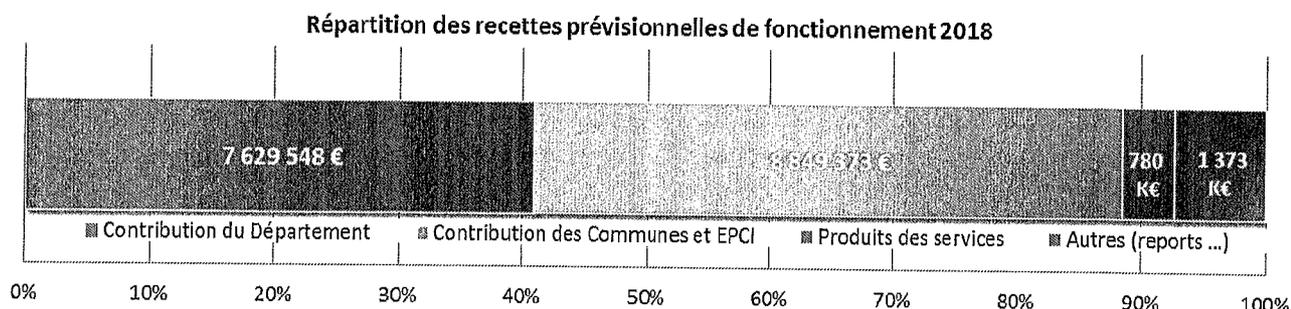
Malgré un budget de fonctionnement maîtrisé, conséquence du gel des contributions, le SDIS dispose néanmoins de marges de manœuvre qui permettraient de financer, de manière pérenne, de nouveaux postes budgétaires pour répondre à une activité opérationnelle croissante, surtout en matière de secours à personnes.

Pour cela il est envisagé de :

- réduire le montant des charges à caractère général de 100 584 € (-3,5 %), en optimisant les frais de gestion et la consommation des crédits budgétaires.
- augmenter les prévisions de recettes en produits des services de 150 000 € (+23,8%) compte tenu des résultats de l'exercice 2017 et des perspectives dans la réponse aux carences ambulancières.

A. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

L'année 2018 sera marquée par le gel de l'ensemble des contributions publiques à la section de fonctionnement. Établies à 16 478 921 €, elles représenteront 88,4% des recettes de la section de fonctionnement.



- Les contributions publiques

Le poids des contributions versées par les EPCI va continuer de croître grâce à la prise de compétence « contribution au SDIS » des communautés de communes Haut Jura Arcade et de la Plaine Jurassienne, portant le nombre d'EPCI compétents à 14 sur 17. Les contributions des EPCI atteindront ainsi 7 756 096 € en 2018, soit 87,6% des participations des communes et EPCI, contre 80,5% l'année passée.

La répartition des contributions à la section de fonctionnement entre les communes/EPCI et le Département reste stable et s'établit respectivement à 53,7% et 46,3%.

- Les prestations de services

La prévision budgétaire anticipe une nouvelle hausse des recettes liées à la facturation des interventions payantes, prévoyant une recette de 780 000 € en prestations de services sur l'année 2018. Cette hypothèse de recette tient compte de la forte croissance du montant constaté sur l'exercice 2017 (+13,7%).

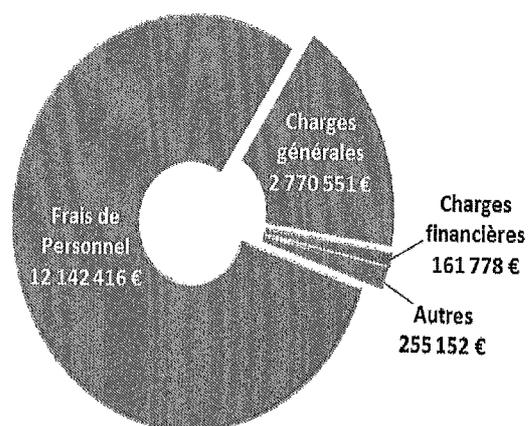
Une réflexion est par ailleurs menée en vue de réviser à la hausse la tarification des missions SMUR. Les recettes supplémentaires engendrées ne pourront néanmoins être budgétisées par décision modificative que lorsque les accords seront conclus avec les parties prenantes.

B. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, composées à 79,2% de charges de personnel, devraient être contenues à une augmentation de 0,79% en 2018, soit un rythme quasi similaire à la moyenne annuelle établie entre 2012 et 2016 (+0,78%).

Alors que les charges à caractère général ont diminué en 2017 pour la 6^{ème} année consécutive, celles-ci devraient à nouveau être votées en baisse de 3,5% au BP 2018, dégageant près de 100 584 € d'économies.

Dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2018



Les économies pérennes réalisées sur la section de fonctionnement, estimées à 170 682 €, devraient être affectées aux dépenses de personnel. L'enjeu est à la fois de financer la hausse structurelle de la masse salariale, mais également de permettre le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels non officiers et d'un infirmier de sapeurs-pompiers professionnels

Le contexte budgétaire des années précédentes nous avait incité à différer des formations dispensées nationalement, pour les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires. Il s'avère désormais nécessaire de reprendre un cycle plus dynamique :

- formations au Permis Poids Lourd pour les sapeurs-pompiers volontaires afin d'anticiper les départs des générations pour lesquelles ce titre était régulièrement obtenu durant le service militaire ;
- formations de management délivrées aux chefs de centre ;
- efforts de suivi dans la formation aux logiciels acquis dernièrement ;
- formations à anticiper dans le cadre de l'affectation de nouveaux véhicules.

Concernant les autres chapitres budgétaires de la section, la dotation aux amortissements serait réduite de 119 683 € et les charges financières diminueraient de 17 222 € par rapport au BP 2017. L'orientation favorable des intérêts bancaires, dont bénéficient certains emprunts du SDIS à taux variables, devrait en effet compenser la hausse des intérêts engendrés par la souscription des nouveaux emprunts.

C. La reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2017

Le solde d'exécution 2017 de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice, est de 483 148 €. Le solde cumulé des années précédentes s'établit ainsi à 1 048 473 €, pouvant être repris de manière anticipée et dans son intégralité au BP 2018.

Répondant notamment à une commande politique réaffirmée depuis trois ans, les économies réalisées sur les charges à caractère général expliquent en partie le niveau des excédents cumulés de la section. La hausse des recettes liées aux interventions facturées, tout comme certains mouvements de personnels, contribuent également à ces résultats de manière positive.

Il est envisagé de consacrer une partie des excédents de fonctionnement au financement des programmes d'investissement en cours, notamment à la construction des CIS des Rousses, des Combes, d'Orchamps/Chaux et d'Arbois. Le financement d'une partie de ces projets par les excédents budgétaires permettrait au SDIS d'équilibrer sa section d'investissement par un recours à l'emprunt limité.

Dans cette perspective, il est également proposé de ne pas procéder à la neutralisation des amortissements dans le but de générer une baisse équivalente des dépenses de la section d'investissement. La technique de neutralisation des amortissements devra néanmoins être réemployée dans les années à venir en vue de financer la future hausse de la dotation aux amortissements, conséquence directe de l'intégration des investissements immobiliers en cours à l'actif du SDIS.

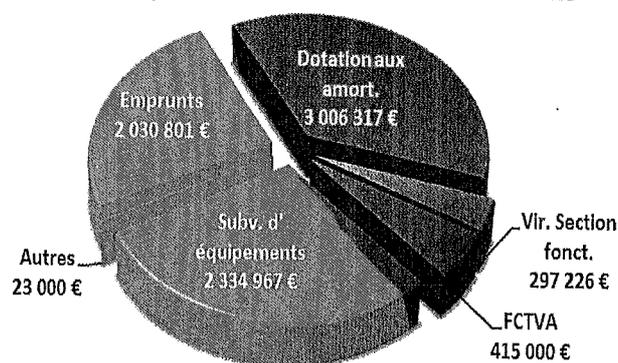
III – Orientations de la section d'investissement

A- Les recettes prévisionnelles d'investissement

Les recettes d'investissement, hors résultats reportés, s'élèveraient à 8 107 311 €, dont 3 293 440 € en recettes d'ordre.

Le budget de la section d'investissement progresse de 12.8% par rapport à l'exercice 2017, avec l'ambition de financer la construction des futurs CIS, tout en poursuivant le renouvellement des équipements (véhicules, matériel informatique etc.).

Recettes prévisionnelles d'investissement 2018



- Les emprunts

Deux nouveaux emprunts seraient contractés en 2018. Le premier, d'un montant de 1 454 566 € pour le premier appel de fonds d'un emprunt global de 2 650 000 €, serait destiné au financement du CIS de Lons-le-Saunier pour la part du Département (50%), remboursé intégralement par celui-ci en annuités d'emprunt. Le second emprunt permettrait de financer la construction des services logistiques et des futurs CIS.

Le montant définitif des appels de fonds sera établi en fonction des dépenses réelles prévues par le SDIS dans l'opération, soit entre 25% et 35% en 2018, ainsi que des besoins de financement de la section d'investissement.

- Fonds de Compensation de la TVA

Les recettes issues du FCTVA versées par l'État devraient atteindre 415 000 € en 2018, correspondant à 5,2% des recettes d'investissement du SDIS. La réduction des dépenses d'équipement constatée en 2017 génère ainsi une baisse prévisible de 12,5% du montant du FCTVA perçu.

- Les subventions d'équipement

En 2018, le SDIS devrait bénéficier des indemnités compensatrices liées à l'exécution du projet immobilier avorté à VILLENEUVE-SOUS-PYMONT. Celles-ci seraient perçues sous la forme de deux subventions d'équipement de 197 000 € versées respectivement par le Département et ECLA. Une subvention serait également versée par ECLA, correspondant aux frais de viabilisation qu'aurait supporté ECLA sur le terrain de VILLENEUVE-SOUS-PYMONT, le site de MONTMOROT étant déjà viabilisé.

B- Les investissements prévisionnels

- Les autorisations de programmes

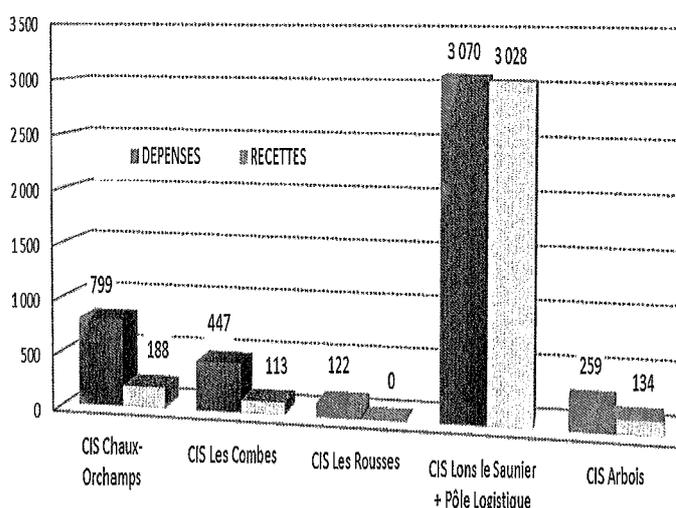
En 2018, les dépenses rattachées à des autorisations de programmes représenteront 4 697 400 €. Les recettes associées à ces opérations (subventions d'équipement, emprunts) atteindront 3 647 922 €, le solde étant financé en fonds propres par le SDIS.

La majeure partie de ces crédits, soit 65,4%, sera consacrée au financement des travaux du CIS Lons-le-Saunier et des services logistiques.

La construction des quatre autres casernes, pour lesquelles le SDIS est financeur à 50%, représentera 1 627 400 € sur l'exercice.

D'un cout global de 2 517 400 €, ces quatre opérations feront l'objet en contrepartie de recettes en subventions d'équipement d'un montant de 1 029 100 € échelonnées entre 2018 et 2020, et seront éligibles au FCTVA pour près de 412 954 €.

Autorisations de programmes 2018 (milliers €)



- Investissements hors autorisations de programmes

Les dépenses d'investissement non soumises à des autorisations de programmes devraient diminuer de 18,7% en 2018, générant une économie de 769 887 € par rapport au BP 2017.

Cette baisse se concentre principalement sur les dépenses liées à la rénovation et à l'entretien des biens immobiliers. En effet, la politique immobilière mise en œuvre ces dernières années, associant construction et réhabilitation, a permis de réduire les coûts liés à la rénovation et à la maintenance des équipements immobiliers du SDIS.

Les dépenses en matériels d'équipement (-3,1%), tout comme les achats en habillement (-0,5%) contribuent également à la réduction des dépenses d'investissement.

Le renouvellement du parc de véhicules requiert l'inscription de 200 000 € de crédits supplémentaires. L'augmentation de 13,4% du budget alloué au matériel roulant devrait permettre au SDIS de rajeunir et adapter sa flotte de véhicules tout en réduisant les coûts de maintenance et en renforçant la sécurité du personnel. Cet effort devra être poursuivi en 2019.

Enfin, le SDIS s'oriente vers une suspension, en 2018, de la procédure de neutralisation des amortissements des biens immobiliers. Les recettes dégagées par l'arrêt de la neutralisation (371 000 € en 2017) devraient être réaffectées au financement des investissements en fonds propres inscrits au BP 2018 (casernes, véhicules etc.).

C- La dette du SDIS

Le SDIS est endetté à hauteur de 5 655 329 € (capital restant dû) à la clôture de l'exercice 2017. La souscription en 2018 d'un nouvel emprunt, d'un montant oscillant entre 1 800 000 € et 2 200 000 €, envisagé dans le cadre du financement des travaux du CIS de Lons-le-Saunier ainsi que des services logistiques, devrait majorer le niveau d'endettement d'environ 25%.

En 2018, l'épargne brute du SDIS devrait atteindre 2 415 449 €. La capacité de désendettement, qui correspond au nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, devrait atteindre 3,2 années, soit un ratio inférieur à la moyenne des SDIS (4,2 années en 2015).

D- La reprise anticipée des résultats d'investissement 2017

La section d'investissement 2017 présente, à la clôture de l'exercice, un résultat cumulé hors reports déficitaire de 57 098 €. Ce résultat s'explique principalement du fait d'un décalage comptable entre les dépenses engagées et les recettes d'investissement perçues.

L'absence de neutralisation des amortissements ainsi que le virement issu de la section de fonctionnement, envisagés en 2018, devraient néanmoins permettre de compenser financièrement le déficit cumulé de la section d'investissement.

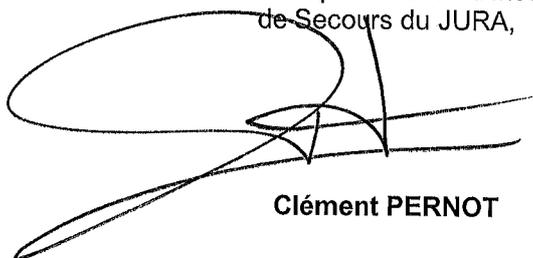
---oOo---

Il nous est demandé de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2018, débat dont il sera pris acte par délibération.

DECISION N° C 2018-5 DU 30 JANVIER 2018

Le Conseil d'Administration, à partir du rapport sur les orientations budgétaires, a tenu le débat des orientations budgétaires pour 2018 et en prend acte, à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 14 FEV. 2018
Affiché le 14 FEV. 2018
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2018